

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE LAC-SERGENT CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Vincent Rolland, greffier de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de la Ville de Lac-Sergent a adopté, lors de sa séance tenue le 21 novembre 2022, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2023.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

→ Le lundi 16 janvier	→ Le lundi 20 février
→ Le lundi 20 mars	→ Le lundi 17 avril
→ Le lundi 15 mai	→ Le lundi 19 juin
→ Le lundi 17 juillet	→ Le lundi 21 août
→ Le lundi 18 septembre	→ Le lundi 16 octobre
→ Le lundi 20 novembre	→ Le lundi 18 décembre

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Lac-Sergent, ce 23 novembre 2022.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 23 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e jour de novembre 2022.

Vincent Rolland, directeur général et greffier